



## Déclaration de manifestation à caractère revendicatif sur la voie publique

(articles L211-1 à L211-4 du Code de la Sécurité Intérieure)

En application des dispositions des articles L211-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure, les cortèges, défilés, rassemblements de personnes et, d'une façon générale, toute manifestation sur la voie publique sont **soumis à l'obligation d'une déclaration préalable** auprès de la Préfecture.

Cette déclaration doit être faite **trois jours francs au moins** <sup>(1)</sup> et quinze jours francs au plus avant la date de la manifestation.

La déclaration est faite :

- À la Mairie de la commune ou aux Mairies des différentes communes sur le territoire desquelles la manifestation doit avoir lieu.
- Au **représentant de l'État dans le département** en ce qui concerne les communes où est instituée une police d'État. Dans l'Indre, les manifestations organisées à Châteauroux, Déols, Le Poinçonnet et Saint-Maur sont à déclarer auprès des services de la Préfecture (*adresses en fin de document*).

En application de l'article 431-9 modifié du Code pénal, constitue le délit de manifestation illicite, puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende, le fait :

- 1- d'avoir organisé sur la voie publique, une manifestation n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration préalable dans les conditions fixées par la loi,
- 2- d'avoir organisé sur la voie publique une manifestation ayant été interdite dans les conditions fixées par la loi,
- 3- d'avoir établi une déclaration incomplète ou inexacte de nature à tromper sur l'objet ou les conditions de la manifestation projetée.

Est puni de l'amende prévue pour les contrevenants de la cinquième classe, en application de l'article R645-14 du code pénal, le fait pour une personne, au sein ou aux abords immédiats d'une manifestation sur la voie publique, de dissimuler volontairement son visage afin de ne pas être identifiée dans des circonstances faisant craindre des atteintes à l'ordre public.

### Compléter les cases ci-dessous

**Date de la manifestation :**

**Objet(s) ou motif(s) de la manifestation :**

<sup>1</sup> Délai franc de 3 jours : délai qui ne commence à courir que le lendemain de la réception de la déclaration de manifestation par l'autorité administrative et prend fin la veille de la date de la manifestation envisagée.

<b>Lieu et heure du rassemblement :</b>	<input type="text"/>	
<b>Heure de <u>départ</u> de la manifestation :</b>	<input type="text"/>	
<b>Itinéraire précis de la manifestation rue par rue (ou lieu d'implantation). Préciser éventuellement si une partie se déroule sur un terrain privé.</b>  <i>Un plan peut être utilement joint à la demande</i>	<input type="text"/>	
<b>Lieu et heure de la <u>fin</u> de la manifestation :</b>	<input type="text"/>	
<b>Sollicitation d'une audience auprès d'une autorité :</b>	<p style="text-align: center;">OUI</p> <input type="checkbox"/> Case à cocher	<p style="text-align: center;">NON</p> <input type="checkbox"/> Case à cocher
	Autorité sollicitée : <input type="text"/>	
<b>Nombre de participants estimé par les organisateurs:</b>	<input type="text"/>	
<b>Description du dispositif de sécurité :</b>  <i>Possibilité d'utiliser un descriptif qui peut être joint à la demande</i>	<input type="text"/>	

**Observations :**  
*(sonorisation, banderoles, prises de paroles,...)*

--

**Nom, prénom, adresse et téléphone des organisateurs :**

Nom :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>
Adresse postale :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>
Courriel :	<input type="text"/>

Nom :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>
Adresse postale :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>
Courriel :	<input type="text"/>

Nom :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>
Adresse postale :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>
Courriel :	<input type="text"/>

**« Les soussignés déclarent disposer des moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation, et s'engagent à prendre toutes les dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion.**

**Ils reconnaissent la nécessité de concilier l'exercice du droit de manifester avec les respects des autres libertés publiques et s'engagent en conséquence, à limiter les nuisances et préjudices que pourraient subir les riverains et/ou les professionnels du fait de cette manifestation ».**

Fait à , le

Signatures des organisateurs précédées de la mention « *lu et approuvé* » <sup>(2)</sup>

	Organisateur n°1	Organisateur n°2	Organisateur n°3
<b>Nom, Prénom</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Mention manuscrite</b> <i>« lu et approuvé »</i>			
<b>Signature</b>			

La présente demande, éventuellement accompagnée des pièces annexes, est à envoyer :

=> Par voie postale à la Préfecture de l'Indre à l'adresse ci-dessous :

**Préfecture de l'Indre**  
**Direction des Services du Cabinet / B.O.P.P.D.**  
**Place de la Victoire et des Alliés**  
**CS 80 583**  
**36 019 CHÂTEAUX Cedex**

=> Par voie électronique, sur la boîte courriel : [pref-dsc-boppd@indre.gouv.fr](mailto:pref-dsc-boppd@indre.gouv.fr)

\*\*\*\*\*

<sup>2</sup> La déclaration fait connaître les noms, prénoms et domiciles des organisateurs et est signée par trois d'entre eux faisant élection de domicile dans le département (Indre).